

Révision des Extincteurs 2014

Exclusivement réservé aux adhérents de l'APIPR

Dépôt des extincteurs au local de l'APIPR :

Samedi 26, Dimanche 27 de 9h à 12h

et Lundi 28 Avril de 16h à 19h

Retrait des extincteurs au local de l'APIPR :

Vendredi 2 mai de 16h à 19h

et Samedi 3 mai de 9h à 12h

Merci de respecter les dates et horaires de dépôt et retrait.

Indiquez de manière bien visible sur chaque extincteur :
votre nom, le nom du bateau, numéro de panne et emplacement

(des étiquettes sont disponibles au local)

Coût : 4,50€ par extincteur

L'APIPR prend en charge le coût de DEUX extincteurs par bateau.

www.apipr.fr